

# Des professeurs brisent le tabou du plagiat à l'université

Avec Internet, le plagiat s'est banalisé. Au point que les universités ont décidé de se lancer dans l'achat de logiciels anti-copie

BORDEAUX  
De notre correspondant

**D**es mémoires et des thèses plagiés par dizaines chaque année... Le phénomène a pris de telles proportions depuis les années 2000 avec Internet et la démocratisation des études supérieures qu'aucune université n'est épargnée. Selon une étude réalisée par Six De-grés pour l'université de Lyon en 2007 auprès d'un corpus de 1 191 personnes, quatre étudiants sur cinq déclarent avoir recours au «copier-coller» et neuf enseignants sur dix ont déjà été confrontés à cette pratique. «On nous demande de rédiger trop de rapports, alors, parfois, faute de temps, on cède à la facilité», reconnaît Charley, étudiant à Bordeaux 3.

Certains y ont même vu un marché. Ainsi, en mars 2009, un site, Faismesdevoirs.com, a proposé moyennant rémunération de faire les exercices scolaires à la place des lycéens et collégiens. Il a été fermé après les critiques de l'éducation nationale.

Dès 2004, l'université Bordeaux 4 a décidé d'investir dans l'achat d'un logiciel de détection des «copier-coller», Compilatio. Elle n'est pas la seule. En 2007, un rapport sur l'université numérique préconisait la généralisation de ces logiciels dans les universités. «Depuis 2008, nous avons 50 clients de plus par an», indique le directeur de la société, Frédéric Agnès. Toutefois, «Compilatio est peu

utilisé et certains étudiants parviennent à le contourner», regrette Didier Motard, webmaster pédagogique de Bordeaux 4.

Hélène Maurel-Indart, professeur de littérature à l'université de Tours, auteur de *Plagiat, les coulisses de l'écriture* (1) et d'un blog ([www.leplagiat.net](http://www.leplagiat.net)), estime néanmoins qu'«il est facile de repérer les ruptures de style et de trouver des preuves avec une recherche sur Google». Cela sera sans doute de moins en moins vrai. «Nous avons des plagiats de plus en plus "professionnels"», s'inquiète Patrice Brun, président de l'université Bordeaux 3. Il est donc difficile de placer le curseur entre l'emprunt stérile et le créatif. D'ailleurs, bien souvent, «les étudiants n'ont pas conscience de plagier

## Quatre étudiants sur cinq déclarent avoir recours au «copier-coller».

*et d'avoir commis une faute*», s'étonne François Dubet, sociologue, professeur à l'université Bordeaux 2.

Michelle Bergada, professeur de marketing à l'université de Genève et créatrice dès 2004 d'un site référent en Europe sur la question ([www.responsable.unige.ch](http://www.responsable.unige.ch)), y voit une mutation de l'acquisition des connaissances: «Pour les jeunes, dit-elle, Internet est un espace de partage.»

Jean-Noël Darde, auteur du blog «Archéologie du copier-coller» (2), s'inquiète de «la tolérance de certains enseignants face au plagiat». En 2006, ce maître de conférences à Paris 8 a prévenu son département d'un cas de mémoire de master soutenu en 2002 et entièrement pla-

gié. Sans succès... Pire, «deux mois et demi plus tard, cet étudiant a obtenu les félicitations du jury pour sa thèse qui, elle aussi, était plagiée». Selon lui, «la loi du silence» règne. Ceux qui passent en conseil de discipline sont rares. Il a fallu attendre le 25 mars dernier pour que le conseil scientifique de son université annule un doctorat en raison d'une thèse plagiée.

«Mettre en cause un diplôme, c'est jeter l'opprobre sur toute une équipe de recherche. Avec le risque de voir la réputation de l'université remise en cause», explique-t-il. Or, depuis quelques années, «le ministère a "imposé" une "culture du chiffre" aux chercheurs, qui sont de plus en plus nombreux à publier dans le but de gonfler les statistiques». Au point que certains enseignants n'hésitent pas à s'approprier le travail d'un confrère. «Seuls des universitaires en fin de carrière peuvent se permettre de dénoncer ce système», déplore-t-il.

Alors, que faire pour limiter le plagiat? «Il faut d'abord éduquer, sensibiliser et informer dès la rentrée les étudiants, puis utiliser systématiquement les logiciels de détection pour leur effet dissuasif», suggère Hélène Maurel-Indart. À Bordeaux, l'Insee, une école de commerce, a mis en place cette méthode en 2007. «Depuis, les cas de plagiat sont devenus rares», se félicite son directeur, Edgard Girard. Pour lui, c'est une culture à instaurer. «Il faut faire comprendre à l'étudiant qu'un diplôme se mérite et qu'il est là pour acquérir les substrats, l'esprit critique, indispensables pour sa vie professionnelle future.»

NICOLAS CÉSAR

(1) Éd. La Différence, 2007, 25 €.

(2) <http://archeologie-du-copier-coller.blogspot.com>